

La réunion de la commission paritaire de la négociation collective s'est tenue le 29 septembre 2016.

Macif Mutualité est intervenue sur le déploiement du régime de branche concernant la complémentaire santé. 234 cabinets pour un total de 1 234 salarié-e-s y ont adhéré. Il faut y ajouter les enfants au nombre de 941 et les conjoints, 15. Il semble que le déploiement semble relativement lent puisque la profession compte environ 540 cabinets et près de 4 900 salarié-e-s.

Humanis nous a présenté les comptes du régime de prévoyance. La profession compte en 2015 : 539 cabinets et un effectif de 4 853 salarié-e-s. Le régime est excédentaire.

En effet, le ratio cotisation net/ prestation est positif [S/ P Sinistre/ prestation]. Que l'on est juge :

<u>Décès</u>	<u>Arrêt de travail</u>	<u>Total prévoyance</u>
2015 : 0,00	2015 : 0,85	2015 : 0,59
Cumul 2005-2015 : 0,36	cumul 2005-2015 : 0,69	2005 – 2015 : 0,59

Le régime est globalement plus équilibré. Rappelons que le S/P, appelé le taux de sinistralité est préoccupant quand il dépasse 0,90. Chacune et chacun peut s'apercevoir que nous sommes loin d'avoir un taux de sinistralité préoccupant. Ainsi, non seulement les taux ne vont pas augmenter pour l'année à venir, mais pourraient même baisser. Une réflexion de la commission paritaire est en cours sur la question.



Allez voir et répondez à notre quizz sur le site fédéral :

<http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-branches/experts-automobiles/actualites/tracts-de-la-federation/2711-quizz-special-expertises-automobiles>

ELECTIONS TPE : 28 novembre - 12 décembre 2016

Nous vous rappelons que des élections vont avoir lieu dans les cabinets de moins de 11 salarié-es. Chacune et chacun sera donc appeler à voter par le biais d'internet.

N'hésitez pas à voter CGT, la seule organisation syndicale qui se bat contre les mauvaises lois et vous informe de ce qui se passe dans la branche.